

Le 12 décembre 2025

ARRETE N° 2025/347

Objet : portant autorisation d'inhumation dans le cimetière communal
N° d'ordre 2025/23

Le Maire de La Chapelle Saint Aubin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L2223-3 et R2213-31,

Vu la demande d'inhumation en date du 09 décembre 2025 présentée par les établissements Touchard sis 180 avenue François Chancel 72000 Le Mans pour le compte de monsieur Jean-Pierre PRIGENT, époux de la défunte, tendant à obtenir l'autorisation de disperser les cendres de madame Lucienne LIPPI épouse de Jean-Pierre PRIGENT dans le cimetière de la commune de La Chapelle Saint Aubin,

Vu l'autorisation de crémation en date du 10 décembre 2025 délivrée par la commune de Le Mans (Sarthe),

A R R E T E

Article 1^{er} :

Il est accordé l'autorisation de dispersion dans le Jardin du Souvenir du cimetière de la commune de La Chapelle Saint Aubin des cendres,

de madame Lucienne LIPPI épouse de Jean-Pierre, Camille, Louis PRIGENT, née le 07 février 1949 à Le Mans (Sarthe),
domiciliée à La Chapelle Saint Aubin (Sarthe) 6 rue de la Paille,
décédée le 09 décembre 2025 à Le Mans (Sarthe) 15 rue du Bon Pasteur.

Article 2 :

La dispersion des cendres a eu lieu le lundi 15 décembre 2025 à 11h30. Il appartiendra aux établissements Touchard d'observer les prescriptions légales et réglementaires.

Article 3 :

Monsieur le directeur général des services de La Chapelle Saint Aubin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Joël LE BOLU



Certifié exécutoire compte tenu
de la publication du 15 DEC. 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes-6, allée, de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX- dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr